



Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-105

ISBN 0-660-61763-3

Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé par :

L'honorable Lyle Vanclief, C.P. député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Messages	1
1.1	Message du Ministre	1
1.2	Déclaration de la direction	3
2.0	Vue d'ensemble	5
2.1	Notre mission	5
2.2	Notre mandat	5
3.0	Plans et priorités	8
3.1	Salubrité des aliments	11
3.2	Santé des animaux	20
3.3	Protection des végétaux.....	26
3.4	Stratégies horizontales.....	34
4.0	Organisation	41
4.1	Conclusions stratégiques et secteurs d'activité.....	41
4.2	Responsabilités	42
4.3	Dépenses prévues à l'Agence.....	43
5.0	Annexes	45
5.1	Tableaux financiers	45
5.2	Initiatives gouvernementales et initiatives horizontales ou collectives.....	49

1.0 MESSAGES

1.1 Message du Ministre

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le présent programme met l'accent sur la poursuite de l'excellence dans la prestation des services de réglementation en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'ACIA s'engage d'abord et avant tout à jouer un rôle primordial dans la protection de la sécurité des réserves alimentaires des Canadiens. Sur le plan international, on reconnaît que le système d'inspection des aliments du Canada est l'un des meilleurs au monde. Cette reconnaissance est attribuable aux efforts déployés par tous les niveaux de gouvernement, ainsi que par les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. L'Agence entend poursuivre son rôle de vérification du respect des lois, des règlements et des normes du gouvernement fédéral, son travail de collaboration avec les intervenants afin d'adopter des mesures de contrôle fondées sur les risques et ses efforts pour appliquer des mesures d'urgence efficaces.

L'Agence a aussi pour mandat de veiller sur nos ressources animales et végétales, nos cultures, nos forêts et notre bétail en les protégeant contre les parasites et les maladies. L'Agence demeurera vigilante afin d'empêcher l'entrée au Canada des parasites et des maladies, et de contrôler et d'éradiquer les parasites et les maladies qui s'y trouvent déjà. Elle continuera aussi à mettre l'accent sur la sécurité, l'efficacité et la qualité des aliments pour animaux, des semences et des engrais qui non seulement font partie intégrante de la protection du fonds des ressources animales et végétales, mais qui jouent en bout de ligne un rôle crucial dans la protection de nos réserves alimentaires.

Dans son Budget de 2001, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer une nouvelle politique agricole intégrée et financièrement viable pour le XXI^e siècle. L'Agence contribuera à l'élaboration des principaux éléments de cette politique dans le cadre d'une initiative connue sous le nom de Cadre stratégique en agriculture. Le budget renferme aussi un engagement pour un plan à long terme pour une société plus sûre, notamment par l'allocation de fonds importants pour rendre la frontière canadienne plus sûre, plus ouverte et plus efficace. L'Agence aura un rôle important à jouer dans le respect de cet engagement.

Sur le plan international, on reconnaît que le système d'inspection des aliments du Canada est l'un des meilleurs au monde.

Je vous invite à prendre connaissance du présent *Rapport sur les plans et les priorités* afin de mieux comprendre comment l'Agence canadienne d'inspection des aliments continuera de contribuer au bien-être à long terme de tous les Canadiens.

L'honorable Lyle Vanclief, C.P. député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

1.2 Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2002/2003

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2002 - 2003 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

À ma connaissance, les renseignements :

décrivent fidèlement les plans et les priorités ;

sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités de 2002 -2003* ;

sont complets et exacts ;

sont fondés sur de solides systèmes d'information et de gestions sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le présent RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Ronald L. Doering, président
Agence canadienne d'inspection des aliments

2.0 VUE D'ENSEMBLE

2.1 Notre mission

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est un organisme de réglementation fondée sur des données scientifiques pour ce qui est des aliments, des animaux et des végétaux. Elle s'est engagée à améliorer la salubrité des aliments réglementés par le gouvernement fédéral et à contribuer à la protection de la santé de notre fonds des ressources animales et végétales. Cela comprend l'administration et l'application de 13 lois fédérales et de leurs règlements.

2.2 Notre mandat

Sous la responsabilité du Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'ACIA est reconnue au Canada et mondialement pour son intendance scientifique dans la prestation de programmes, la gestion des risques de nature scientifique et la conception de programmes. L'Agence a été créée en 1997 pour doter le Canada d'un système d'inspection intégré couvrant tous les produits et tous les aspects de la production et de la distribution, ainsi que les facteurs de production agricole, la santé des animaux et la santé des végétaux. L'ACIA est l'agence de réglementation du gouvernement du Canada pour les questions suivantes :

Salubrité des aliments

L'ACIA fournit tous les services d'inspection et d'exécution du gouvernement fédéral en ce qui concerne les aliments. Cela veut dire veiller à ce que les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les producteurs respectent les règlements et les normes du gouvernement fédéral ayant trait à la salubrité, à la qualité, à la quantité, à la composition, à la manutention, à l'identification, à la transformation, à l'emballage et à l'étiquetage des aliments. Dans le cadre de son mandat, l'Agence travaille en partenariat avec Santé Canada, le ministère responsable de l'établissement des politiques et des normes en matière de salubrité des aliments. L'Agence négocie au nom du gouvernement du Canada des arrangements réciproques avec d'autres pays en matière d'inspection et de certification, et veille à ce que les aliments importés et exportés respectent les termes de ces arrangements. Elle travaille aussi avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour coordonner les systèmes d'inspection et de mise en quarantaine dans les secteurs de compétence partagée. L'ACIA travaille au niveau international pour appuyer l'élaboration de normes internationales en matière de salubrité des aliments.

Documents d'habilitation

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation **
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues **
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des plantes*
- *Loi sur les semences*

** en ce qui a trait aux aliments*

Santé des animaux

L'Agence travaille à la prévention de l'entrée au Canada de maladies des animaux (par exemple la fièvre aphteuse) et au contrôle de la dissémination des maladies des animaux au Canada (par exemple, la tuberculose bovine). Lorsqu'une épidémie survient, l'Agence intervient rapidement pour s'en occuper. L'Agence réglemente les aliments pour animaux et les produits biologiques à usage vétérinaire afin de pouvoir contrôler la sécurité et la salubrité de la chaîne alimentaire. (Les produits biologiques à usage vétérinaire peuvent comprendre les vaccins, les bactéries, les bactérines anatoxines, les produits des immunoglobulines, les trousse de diagnostic et les produits biologiques vétérinaires issus des biotechnologies.) L'Agence applique aussi des programmes réguliers de surveillance des maladies des animaux afin de prévenir les menaces sérieuses pour le bétail. L'ACIA a aussi comme tâche de certifier la santé des animaux canadiens destinés à l'exportation, d'évaluer les rapports de salubrité et de réglementer le transport des animaux. Sur la scène internationale, l'Agence apporte son soutien au contrôle international des maladies des animaux.

Protection des végétaux

L'Agence veille à prévenir l'introduction au Canada des maladies et des parasites des végétaux (par exemple le longicome étoilé de Chine) et contrôler la dissémination de maladies et de parasites des végétaux pouvant justifier une mise en quarantaine au Canada (par exemple le virus de la sharka). L'Agence vérifie aussi les semences et les engrais, domestiques et importés, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes du gouvernement fédéral en matière de sécurité, de composition et de procédé. L'Agence veille à ce que les végétaux, les produits végétaux et autres substances connexes destinés à l'exportation soient conformes aux règlements phytosanitaires des pays étrangers. Sur la scène internationale, l'Agence apporte son soutien au contrôle international des parasites et des maladies des végétaux.

L'ACIA en action

L'ACIA participe à l'atteinte des priorités actuelles et futures du gouvernement, y compris la sécurité de la population et des ressources du pays et l'élaboration et la mise en application du Cadre stratégique en agriculture.

Les vétérinaires et les inspecteurs de l'ACIA procèdent à des inspections rigoureuses de plus de 1 800 établissements canadiens de transformation de la chair de poisson, de fruits et de légumes frais enregistrés au gouvernement fédéral.

Les inspecteurs de l'ACIA vérifient les cargaisons de l'étranger et examinent les végétaux, les animaux, les aliments, et les emballages qui pourraient être porteurs de maladies ou de parasites comme des coccinelles et des papillons de nuit.

Les chercheurs de laboratoire de l'ACIA analysent des échantillons d'aliments pour y déceler tout contaminant, résidu médicamenteux et agent pathogène.

Le personnel de l'ACIA inspecte les lots de semences, les champs de pommes de terre, les serres, les couvoirs et éclosiers, les provenderies et les installations où se trouve le bétail pour vérifier leur conformité aux règlements fédéraux.

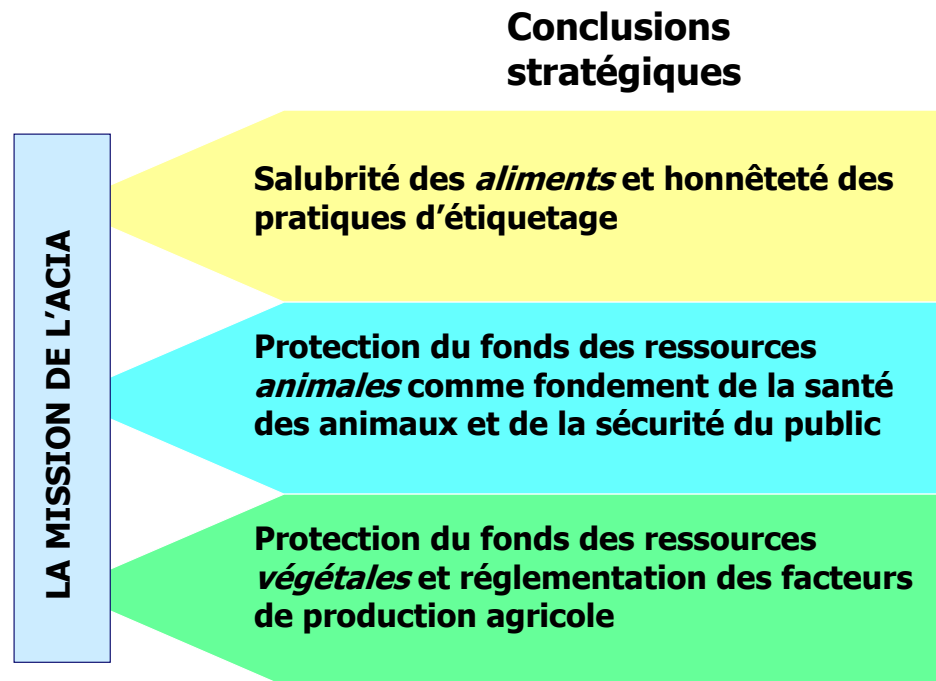
Les inspecteurs de l'ACIA appliquent les lois et les règlements, y compris la tenue d'enquêtes, les rappels, la mise en quarantaine des animaux et autres mesures réglementaires afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et du fonds des ressources animales et végétales du pays.

3.0 PLANS ET PRIORITÉS

L'ACIA vise trois conclusions stratégiques – une pour chacun des secteurs principaux de sa mission.

Les conclusions stratégiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
Salubrité des aliments et honnêteté des pratiques d'étiquetage
Protection du fonds des ressources animales comme fondement de la santé des animaux et de la sécurité du public
Protection du fonds des ressources végétales et réglementation des facteurs de production agricole

Pour atteindre ces conclusions stratégiques, l'Agence mettra en application des programmes d'inspection et de mise en quarantaine bien établis sur des bases scientifiques et réglementaires.



Le présent plan comprend des stratégies à court terme (1 à 2 ans) pour relever les défis urgents et faire face aux risques inhérents à l'environnement de travail de l'Agence. Par exemple, Santé Canada propose de nouveaux règlements en matière d'étiquetage des aliments et d'allusions sur la santé sur les étiquettes. Par conséquent, l'Agence entend élaborer de nouveaux programmes de conformité et de nouveaux documents de formation.

Enfin, le plan comprend des stratégies horizontales reliées aux trois conclusions stratégiques : l'intégrité scientifique et réglementaire, la biotechnologie, la gestion à la frontière et les interventions en cas d'urgence. Ces « stratégies horizontales » sont présentées à la fin de la présente section.

Le tableau suivant décrit le rapport entre les différentes composantes du plan qui suit :

Stratégies

<ul style="list-style-type: none"> 1.1 Conformité aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral 1.2 Adoption par l'industrie de pratiques de gestion des risques fondées sur des données scientifiques 1.3 Régler de façon opportune et appropriée les urgences et les incidents reliés à la salubrité des aliments 1.4 Respecter les exigences gouvernementales fondées sur des données scientifiques en matière de salubrité des aliments et contribuer à l'élaboration conjointe de méthodes et de procédures opérationnelles 1.5 Prévenir les pratiques commerciales trompeuses et déloyales 	<p>Stratégies horizontales</p> <p>Intégrité scientifique et réglementaire</p>
<ul style="list-style-type: none"> 2.1 Contrôler l'entrée et la dissémination au pays des maladies animales réglementées 2.2 Contrôler les maladies animales transmissibles au humains 2.3 Respecter les exigences fondées sur des données scientifiques des autres gouvernements en matière de santé des animaux et contribuer à l'élaboration de méthodes et de procédures opérationnelles conjointes 2.4 Améliorer la conformité des aliments pour animaux aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral 	<p>Biotechnologie</p> <p>Gestion à la frontière</p>
<ul style="list-style-type: none"> 3.1 Contrôler l'entrée et la dissémination domestique des maladies et des parasites des végétaux réglementés 3.2 Respecter les exigences des autres gouvernements en matière d'importation et contribuer à l'élaboration de plans de travail et de méthodes et procédures de certification conjoints 3.3 Maintenir des programmes efficaces sur les facteurs de production agricole qui sont cohérents avec les tendances internationales et les nouvelles technologies et dont les normes sont très élevées en matière de sécurité, de produits et de procédés 	<p>Interventions en cas d'urgence</p>

3.1 Salubrité des aliments

La contribution de l'ACIA envers les Canadiens

La responsabilité première de l'ACIA est d'améliorer la salubrité des réserves alimentaires du Canada et de protéger la santé des consommateurs canadiens. L'Agence protège aussi les consommateurs contre les fraudes et les pratiques trompeuses en réglementant la composition, l'étiquetage, la publicité et le volume net des aliments. Ces règlements sont applicables à la fois aux aliments produits au Canada et aux aliments importés.

L'ACIA, de concert avec Santé Canada, les autres paliers de gouvernement, l'industrie et les établissements d'enseignement, maintient les capacités scientifiques nécessaires à la reconnaissance, à l'évaluation et au contrôle des problèmes nouveaux et urgents en matière de salubrité des aliments. Un des engagements de l'Agence est la réduction des risques de maladies d'origine alimentaire.

À titre d'agence fédérale d'inspection des aliments, le rôle de l'ACIA consiste à surveiller et à évaluer la conformité avec les lois fédérales du secteur alimentaire canadien. L'Agence administre et applique 13 lois fédérales et leurs règlements. Le secteur réglementé comprend toutes les entreprises de production, de transformation et de distribution des aliments au Canada, ainsi que tous les importateurs d'aliments et des produits alimentaires au Canada. L'ACIA assume ces responsabilités par le biais d'un certain nombre d'activités : participation à l'élaboration de normes fondées sur des données scientifiques en matière de salubrité des aliments ; inspection, surveillance et vérification de la conformité aux règlements relatifs à la production, à la distribution et à la vente au détail ; application des mesures nécessaires au respect de la conformité, notamment la saisie et le rappel de produits et, s'il y a lieu, la poursuite devant les tribunaux en vertu des lois et règlements en vigueur. L'ACIA met au point un système de vérification pour appuyer l'initiative du programme de salubrité des aliments à la ferme, qui fait partie intégrante de la politique agricole.

Le travail de l'ACIA est important non seulement pour la santé des consommateurs canadiens, mais aussi pour la saine concurrence au sein des industries alimentaire et agricole, qui représentent environ 130 milliards de dollars annuellement dans l'économie canadienne. Grâce à ses activités étendues en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs et à sa participation efficace aux travaux d'organismes internationaux, l'Agence participe au maintien de la bonne réputation du Canada à l'échelle nationale et internationale en ce qui concerne la salubrité des aliments.

*Conclusion
stratégique:*

**Salubrité des
aliments et
honnêteté de
l'étiquetage.**

Les principaux partenaires :

L'ACIA travaille avec différents partenaires pour assurer la salubrité des aliments et l'honnêteté des pratiques d'étiquetage. Nos principaux partenaires comprennent notamment :

Les principaux partenaires au niveau fédéral comprennent :

Santé Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agence des douanes et du revenu Canada

Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile

Pêches et Océans Canada

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

D'autres ministères et agences du gouvernement fédéral : Au niveau du gouvernement fédéral, Santé Canada et l'ACIA partagent des rôles exclusifs et complémentaires. Santé Canada est responsable des politiques, des normes et des règlements en matière de salubrité des aliments, tandis que l'ACIA est responsable des autres règlements et politiques reliés aux normes sur la composition et à l'étiquetage.

Les gouvernements provinciaux : L'ACIA travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de partager les expertises et de coordonner les activités, de manière à obtenir une conformité maximale aux règlements fédéraux et provinciaux et des interventions en cas d'urgence optimales.

Intervenants non gouvernementaux : L'Agence travaille avec l'industrie et les associations de consommateurs, ainsi qu'avec les individus, afin de reconnaître et de résoudre les problèmes urgents de salubrité des aliments et d'étiquetage.

Organismes internationaux et partenaires commerciaux : L'Agence négocie et gère avec d'autres pays des arrangements techniques spécifiques à certains produits pour faire en sorte que les normes de salubrité reposent sur des données scientifiques et sont respectées efficacement, de manière à obtenir des aliments sains et à ne pas entraver inutilement les échanges commerciaux. La négociation de ces arrangements techniques se fait en collaboration avec nos partenaires fédéraux. Outre ce réseau d'ententes bilatérales, l'ACIA, de concert avec Santé Canada et d'autres, élabore et met de l'avant des normes de salubrité des aliments fondées sur des données scientifiques dans le cadre de la *Commission du CODEX Alimentarius*, qui fait partie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Avec le concours d'autres partenaires fédéraux, l'ACIA représente le Canada aux comités de l'OMC et de L'ALÉNA sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Les défis à relever et les risques :

Plusieurs facteurs ont influencé la planification de l'ACIA en matière de salubrité des aliments. Nous vous présentons ici une description des principaux défis et risques qui ont influencé le plan élaboré dans le présent document.

Les dangers à la fois nouveaux et urgents qui guettent la salubrité des aliments posent un défi permanent. L'ACIA doit maintenir et, si nécessaire, élaborer des programmes scientifiques suffisants pour reconnaître et prévenir ces dangers. Les nouvelles technologies ayant trait à la production, à la transformation et à la mise en marché des aliments posent aussi des problèmes potentiels de salubrité qu'il faut évaluer et résoudre adéquatement. Les programmes d'inspection actuels doivent continuer d'évoluer afin de tenir compte des nouvelles technologies, des nouveaux dangers et des initiatives de l'industrie, y compris les démarches reliées à l'analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques (ARMPC).

Le volume et la diversité des aliments importés ne cessent de croître. Cela pose un défi pour l'ACIA qui doit surveiller et évaluer la conformité de ces aliments en vertu des lois fédérales sur la salubrité et l'étiquetage. Il faut acquérir des connaissances sur les normes de salubrité des autres pays et évaluer la qualité des contrôles de qualité des exportateurs et des importateurs. Par conséquent, les agences de réglementation et l'industrie alimentaire canadiennes subissent de plus en plus de pression des gouvernements étrangers en matière de demande d'information et d'évaluation.

La mondialisation pose aussi un défi pour l'ACIA, qui peut les relever en partie grâce à sa participation à des organismes internationaux de normalisation.

Les risques reliés aux récents attentats perpétrés aux États-Unis imposent à l'ACIA la nécessité de travailler avec ses partenaires et d'autres gouvernements nationaux afin de renforcer les mesures en matière de salubrité des aliments et de pouvoir réagir rapidement et efficacement à toute menace à la salubrité et à la sécurité des réserves alimentaires.

Comprendre et répondre aux préoccupations des consommateurs en matière de salubrité, de qualité et d'étiquetage des aliments constitue un autre défi pour l'ACIA, et cela accentue l'importance de la transparence et du dialogue avec les intervenants. Les nouvelles méthodes de production poseront aussi des défis en ce qui concerne l'élaboration de programmes de réglementation et l'application de pratiques d'étiquetage honnêtes.

Les nouveaux règlements adoptés par Santé Canada, notamment en matière d'étiquetage nutritionnel, d'avis sur la santé, d'énoncés sur la teneur en nutriments et d'irradiation des aliments devront être respectés

Les dangers à la fois nouveaux et urgents qui guettent la salubrité des aliments posent un défi permanent.

Le volume et la diversité des aliments importés ne cessent de croître.

lorsqu'ils seront mis en application. L'ACIA devra aussi continuer à veiller à ce que l'industrie alimentaire canadienne se conforme aux lois et aux réglementations fédérales nouvelles et existantes et à s'occuper des problèmes spécifiques de non-conformité.

Le plan suivant porte sur ces défis et ces risques.

Plans et priorités 2002-03 – Salubrité des aliments

Conclusion stratégique :

SALUBRITÉ DES ALIMENTS ET HONNÊTÉTÉ DES PRATIQUES D'ÉTIQUETAGE

Plans et priorités :

Pour atteindre cette conclusion stratégique, l'ACIA mettra l'accent sur :

3.1.1 Conformité aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral

L'ACIA continuera de vérifier si les produits alimentaires domestiques et importés sont conformes aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral. Nos inspecteurs et vétérinaires sur le terrain continueront d'inspecter et de vérifier les abattoirs et les usines de transformation des aliments, ainsi que les produits alimentaires eux-mêmes. Cela comprend des inspections des procédés dans les usines de transformation des produits suivants : viandes et volailles ; poissons et fruits de mer ; fruits et légumes frais et transformés ; produits laitiers ; œufs et produits des œufs ; miel et autres. Nos chercheurs de laboratoires continueront d'examiner et de tester des échantillons d'aliments pour déceler tout danger de nature chimique, microbiologique et physique.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Élaborer des méthodes d'inspection, des documents de formation et des documents éducationnels pour l'industrie afin d'appuyer la mise en application des nouvelles exigences réglementaires de Santé Canada (p. ex. étiquetage nutritionnel, avis sur la santé, énoncés sur la teneur en nutriments et irradiation des aliments).
- Effectuer des analyses des facteurs de risques (c.-à-d. analyse des modes de transmission des dangers) afin de reconnaître, d'évaluer et de prioriser les risques d'atteinte à la salubrité des aliments.
- Refondre les programmes au besoin, afin de mieux allouer et gérer les ressources selon les résultats des analyses des facteurs de risque.

3.1.2 Adoption par l'industrie de pratiques de gestion des risques fondées sur des données scientifiques

À titre de plus importante agence de réglementation fondée sur la science au Canada, l'ACIA continuera de jouer un rôle primordial dans la promotion du recours à des pratiques scientifiques de gestion des risques efficaces et à jour dans l'industrie de la production alimentaire. L'Agence continuera donc à élaborer des programmes et des initiatives qui aideront l'industrie à adopter le modèle de l'analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques (ARMPC), dont l'excellence dans la minimisation des risques pour la salubrité des aliments est reconnue à l'échelle mondiale. Dans le cadre de sa politique agricole, l'Agence, de concert avec l'AAC et d'autres partenaires, appliquera également le modèle de salubrité des aliments à la ferme de l'ARMPC.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Continuer de fournir son soutien scientifique et technique aux initiatives de l'industrie en matière de mise en œuvre de programmes fondés sur le modèle de l'ARMPC (PASA, PGQ, Programme de salubrité des aliments à la ferme, proposition de rendre obligatoire l'ARMPC pour le secteur de la viande).
- Refondre les programmes au besoin de manière à ce qu'ils permettent d'évaluer efficacement les programmes fondés sur l'ARMPC et les programmes de gestion de la qualité.

3.1.3 Régler de façon opportune et appropriée les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments.

Les équipes d'urgence de l'ACIA continueront d'être prêtes 24 heures sur 24, sept jours par semaine, afin de répondre aux urgences en matière de salubrité des aliments. Plus précisément, l'Agence continuera de mettre l'accent sur les risques pour les consommateurs, comme les taux non sécuritaires ou dangereux d'agents pathogènes microbiologiques, les matières étrangères, les contaminants chimiques et les substances allergènes non déclarés sur les étiquettes. Bien qu'il incombe à l'industrie de procéder aux rappels d'aliments de manière opportune et efficace, l'Agence continuera d'informer la population au sujet des rappels et de vérifier l'efficacité des rappels en veillant à ce que les produits en question soient bien retirés du marché. De plus, l'Agence continuera d'enquêter sur les plaintes des consommateurs, sur les plaintes liées au commerce et à mener des enquêtes sur la salubrité en ayant recours à des tests en laboratoire pour appuyer ces enquêtes. L'Agence continuera aussi à réagir aux incidents menaçant la salubrité des aliments comme l'adultération.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Élaborer et tenir des exercices de simulation pour tester les plans d'urgence.
- Élaborer des plans d'urgence intégrés avec les autres ministères fédéraux et provinciaux afin de réagir rapidement et efficacement aux problèmes de salubrité des aliments.
- Continuer de travailler avec les intervenants à l'élaboration de pratiques de gestion des risques visant à prévenir les situations d'urgence.
- Renforcer les liens avec les associations de consommateurs pour obtenir l'information quant aux inquiétudes des consommateurs canadiens en matière de salubrité des aliments.

3.1.4 Respecter les exigences gouvernementales fondées sur des données scientifiques en matière de salubrité des aliments et contribuer à l'élaboration conjointe de méthodes et de procédures opérationnelles

L'ACIA continuera d'inspecter et de veiller à ce que les exportations canadiennes d'aliments respectent les normes canadiennes de salubrité et de qualité et, dans certains cas, certifier que les exigences supplémentaires imposées par les pays importateurs sont respectées. L'ACIA demeurera un membre actif au sein de comités internationaux qui établissent des méthodes et des procédures opérationnelles pour certains produits alimentaires. De plus, l'Agence continuera d'améliorer la sensibilisation et les connaissances des gouvernements étrangers et de leurs industries au sujet des normes canadiennes sur l'importation, ainsi que les connaissances des exportateurs canadiens sur les exigences des gouvernements étrangers.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Promouvoir l'élaboration de normes internationales à l'intérieur du Codex Alimentarius de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) des Nations Unies.
- Représenter le Canada aux comités de l'OMC et de l'ALÉNA sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

3.1.5 Prévenir les pratiques commerciales trompeuses et déloyales

L'ACIA continuera de protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales en appliquant des normes quant à la précision des informations (p. ex. ingrédients, poids) apparaissant sur les produits alimentaires domestiques et importés. L'ACIA continuera de surveiller de près les produits et les établissements présentant un risque élevé.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Consulter et conseiller les intervenants
- Élaborer de nouveaux procédés d'inspection et de nouveaux documents de formation
- Élaborer des programmes afin d'atteindre une conformité optimale
- Apporter les amendements appropriés à la réglementation

Plans et priorités (Salubrité des aliments, suite)

Ressources planifiées :

	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Dépenses prévues nettes (en millions de dollars)	325,6 ¹	304,6	303,6	307,0
Équivalents temps plein	3,468	3,540	3,536	3,502

Évaluation du rendement

L'ACIA continuera d'utiliser les taux de conformité pour l'évaluation de l'efficacité à atteindre les objectifs réglementaires en matière de salubrité des aliments et d'honnêteté des pratiques d'étiquetage. (Par exemple, la conformité aux règlements de la *Loi sur les aliments et drogues*)

L'ACIA évaluera aussi ses résultats par comparaison aux normes de service existantes.

De plus, on recueillera des renseignements sur le rendement qualitatif auprès d'un certain nombre de sources comme les évaluations d'efficacité de Santé Canada ; les vérifications faites par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Union européenne et à l'interne ; ainsi que des études d'évaluation internes.

Liens pour de plus amples renseignements sur les responsabilités de l'ACIA :

Bétail et transformation des viandes : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/meavia/meaviaf.shtml>

Produits laitiers : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/dailai/dailaif.shtml>

Oufs et produits des œufs : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/eggoeu/eggoeuf.shtml>

Fruits et légumes frais : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/fresh/ffvflff.shtml>

Produits transformés : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/processed/protraf.shtml>

Aliments au détail : <http://www.inspection.gc.ca/francais/bureau/retdet/retdetf.shtml>

Poissons et fruits de mer : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/fispoif/fispoif.shtml>

¹ Les dépenses prévues pour 2001-02 comprennent 14 million de dollars, soit le financement annuel alloué à la gestion des questions d'urgence.

3.2 Santé des animaux

La contribution de l'ACIA envers les Canadiens

Le fonds des ressources animales du Canada, qui comprend les volailles, les bovins, les porcins et les ovins, contribue grandement au bien-être socio-économique des Canadiens. Il est primordial de protéger le fonds des ressources animales car ces ressources sont à la base de la salubrité des aliments et de la santé de la population.

L'ACIA mène un certain nombre d'activités cruciales pour la protection du fonds des ressources animales du Canada. Par exemple, l'Agence veille à prévenir l'entrée de maladies animales étrangères aux postes frontaliers internationaux. Cette responsabilité plus importante que jamais compte tenu de la menace croissante que posent les maladies animales d'origine étrangère, particulièrement la fièvre aphteuse. Selon les estimations des experts, une épidémie de fièvre aphteuse au Canada pourrait coûter des milliards de dollars et affecter beaucoup de Canadiens, en partant des éleveurs de bétail jusqu'aux consommateurs. Au Canada, l'Agence veille au contrôle et à l'éradication des maladies des animaux. L'ACIA réglemente aussi la production de facteurs de production agricole, comme les aliments pour animaux et les produits biologiques à usage vétérinaire.

La production animale, dont les industries productrices de poissons, d'œufs, de produits laitiers, de miel, de viande et de viandes transformées, représentent le secteur le plus important de l'industrie canadienne de production des aliments. Le gagne-pain de millions de Canadiens dépend directement ou indirectement de la production animale et des industries alimentaires.

Le rôle de l'ACIA dans la protection de la santé des animaux du cheptel national, notamment le contrôle des zoonoses, a un effet direct sur la santé des Canadiens. Les zoonoses sont des maladies transmissibles des animaux aux humains comme la maladie du charbon, la rage et la tuberculose.

Conclusion stratégique:

La protection du fonds des ressources animales est à la base de la santé des animaux et de la sécurité de la population.

Les principaux partenaires :

L'ACIA travaille avec d'autres pour protéger le fonds des ressources animales. Nos partenaires principaux comprennent :

D'autres ministères et agences du gouvernement fédéral : L'ACIA travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires du gouvernement fédéral afin de partager les conseils d'experts, d'élaborer les politiques de réglementation et de définir les normes, et d'encourager la coopération dans la recherche.

Les gouvernements provinciaux : Au niveau provincial, l'ACIA travaille avec les ministères de l'agriculture, des pêches et de l'environnement. Les activités entreprises avec ces partenaires reflètent celles entreprises avec les ministères et les agences du gouvernement fédéral.

Les intervenants non gouvernementaux : En partenariat avec les producteurs en agroalimentaire nationaux et d'autres, l'ACIA travaille à la révision, à l'élaboration et à la mise en application de politiques et de programmes sur la santé des animaux. Le Comité consultatif canadien sur la santé des animaux (CCCSA) est un des principaux mécanismes de ce travail. L'Agence travaille aussi avec des associations spécifiques axées sur des produits et avec un certain nombre d'autres associations non spécifiquement axées sur des produits, dont des associations pour le bien-être des animaux et des groupes environnementaux.

Les établissements de recherche : L'ACIA collabore avec les écoles de médecine vétérinaire afin de reconnaître les directions stratégiques de la recherche scientifique et d'élaborer un programme national d'études reflétant les besoins actuels et futurs en matière de réglementation de la science et de la médecine vétérinaire.

Les organismes internationaux et les partenaires commerciaux : L'ACIA travaille avec un certain nombre d'organismes et de comités internationaux dans le but d'exercer une influence sur l'élaboration des règlements fondés sur des données scientifiques en matière de santé des animaux à l'échelle internationale ; de collaborer à l'élaboration d'objectifs et de stratégies de réglementation et de traiter de problèmes communs. Parmi les principaux comités et organismes, on compte : la Quadrilatérale sur la santé des animaux (Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie), le Comité nord-américain de la santé animale (Canada, États-Unis et Mexique), l'Office international des épizooties (OIE) et ses commissions spéciales, et les comités de l'OMC et de l'ALÉNA sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. L'ACIA travaille aussi sur une base bilatérale avec d'autres gouvernements nationaux sur des questions liées aux normes et aux exigences en matière de santé des animaux.

Les principaux partenaires au niveau fédéral comprennent :

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Santé Canada

Environnement Canada

Agence des douanes et du revenu Canada

Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile

Pêches et Océans Canada

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Les défis à relever et les risques :

Plusieurs facteurs ont influencé la planification de l'ACIA en matière de santé des animaux. Nous vous présentons ici une description des principaux défis et risques qui ont influencé le plan élaboré dans le présent document.

La dissémination à l'échelle planétaire de maladies animales (dont certaines posent une menace potentielle à la santé des être humains) et un certain nombre de nouveaux agents pathogènes constituent une menace d'introduction au Canada de plus en plus importante. Les incidents des dernières années en ce qui concerne les épidémies d'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS, maladie de la vache folle) et de fièvre aphteuse en Europe, la présence de substances toxiques comme des dioxines dans des produits d'équarrissage en Belgique et les récents attentats terroristes aux États-Unis soulignent la nécessité d'améliorer les interventions en cas d'urgence ainsi que les mesures de biosécurité. Le Canada est confronté à une menace de plus en plus grande d'introduction accidentelle ou délibérée de maladies animales sur son territoire. La libéralisation du commerce, les nouveaux marchés et les changements dans les habitudes de consommation des aliments participent à la gravité de cette menace. Peu importe son mode d'introduction, une épidémie majeure aurait des impacts économiques et sociaux considérables pour le Canada. Par exemple, les coûts reliés à une épidémie de fièvre aphteuse au Canada pourraient atteindre les 30 milliards de dollars, si l'on tient compte de l'abattage des animaux, de leur élimination, de la décontamination des fermes, des compensations pour les animaux perdus, des pertes commerciales locales et internationales et de la baisse du tourisme.

**L'expansion
continue des
pandémies
internationales et de
zoonoses et un
certain nombre de
nouveaux agents
pathogènes
constituent une
menace**

L'ACIA doit continuer de réagir efficacement aux nouvelles sciences, y compris le développement de la recherche en matière de dépistage précoce des maladies, les méthodes de mise à l'épreuve, les traitements et la production d'aliments pour les animaux. Ces progrès pousseront l'Agence à modifier continuellement ses programmes de contrôle des maladies et à faire en sorte qu'elle soit capable de réglementer efficacement ces produits.

Les inquiétudes de nature scientifique ayant trait aux produits d'équarrissage et aux déchets ont été portées à l'avant-scène, tout comme la question de l'exposition des animaux aux substances toxiques. Un examen des systèmes de réglementation sera nécessaire afin qu'ils demeurent efficaces pour résoudre ces nouveaux problèmes.

Le plan suivant porte sur ces défis et ces risques.

Plans et priorités 2002-03 – Santé des animaux

Conclusion stratégique :

LA PROTECTION DU FONDS DES RESSOURCES ANIMALES EST À LA BASE DE LA SANTÉ DES ANIMAUX ET DE LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

Plans et priorités :

Pour atteindre cette conclusion stratégique, l'ACIA continuera de mettre l'accent sur :

3.2.1 Contrôler l'entrée et la dissémination au pays des maladies animales réglementées

Pour relever les défis et faire face aux risques liés à l'entrée au Canada de maladies animales réglementées, l'ACIA, de concert avec l'aide de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, continuera d'inspecter les animaux importés aux postes frontaliers afin de contrôler l'entrée au Canada des maladies animales réglementées. Au besoin, l'ACIA fera passer des tests aux animaux et les mettra en quarantaine, ordonnera leur renvoi dans leur pays d'origine et éliminera les animaux infectés.

Pour relever les défis et faire face aux risques liés à la dissémination de maladies déjà présentes au Canada, l'ACIA continuera de cibler les maladies réglementées dans le bétail et les volailles par une surveillance accrue et par des programmes de contrôle et d'éradication. L'ACIA continuera aussi de maintenir les normes de service et d'émettre des permis pour l'utilisation des produits biologiques à usage vétérinaire utilisés pour la prévention, le traitement et le diagnostic des maladies infectieuses chez les animaux. L'Agence mènera une campagne de sensibilisation du public afin que tous comprennent bien leur rôle dans le contrôle des maladies animales. L'Agence continuera aussi d'administrer, au nom du Ministre, un programme de compensation encourageant la déclaration volontaire ainsi que le dépistage et le contrôle précoces des maladies animales.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Améliorer les mesures de biosécurité par une analyse dirigée des facteurs de risque afin de faire face à la menace accrue d'introduction accidentelle ou délibérée de maladies animales.
- Élaborer un modèle de vaccination nord-américain contre les maladies animales d'origine étrangère.
- Continuer l'élaboration de plans et de procédures d'interventions d'urgence conjointes avec tous les niveaux de gouvernement, les éleveurs de bétail et les transformateurs d'aliments.
- Élaborer une base de données canadienne sur le traitement d'urgence des maladies.
- Continuer à adapter les programmes de contrôle des maladies, au besoin, pour répondre efficacement à cette nouvelle science.
- Consulter Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Environnement Canada quant au problème de la santé des poissons issus de l'aquiculture.

3.2.2 Contrôler les maladies animales transmissibles aux humains

L'ACIA maintiendra sa surveillance opportune et efficace, ses tests et ses mesures de contrôle des zoonoses problématiques comme la rage et le virus du Nil occidental.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Améliorer les mesures de biosécurité pour faire face à la menace accrue (p. ex. inspection des importations, contrôles frontaliers, analyses des risques).
- Demeurer à l'avant-scène de la recherche scientifique, du dépistage des maladies et des méthodes de diagnostic, et investir dans les renseignements internationaux sur les maladies, afin d'améliorer le dépistage précoce des menaces potentielles.
- Renforcer les partenariats avec les établissements de recherche et d'enseignement, afin de développer une expertise scientifique et de fournir des capacités futures en médecine vétérinaire.

3.2.3 Respecter les exigences fondées sur des données scientifiques des autres gouvernements en matière de santé des animaux et contribuer à l'élaboration de méthodes et de procédures opérationnelles conjointes.

L'ACIA continuera de veiller à ce que les animaux et les produits dérivés du Canada respectent les normes internationales et les exigences des autres pays en matière d'importation. L'ACIA émettra des certificats de santé pour les animaux vivants et les produits des animaux destinés à l'exportation. L'Agence renforcera son cadre réglementaire afin de respecter les nouvelles exigences de certification pour l'exportation de produits canadiens. L'Agence continuera aussi de négocier les exigences sur la santé des animaux destinés à l'exportation avec les autres gouvernements nationaux et continuera de collaborer à l'élaboration de normes sanitaires internationales fondées sur des données scientifiques afin de protéger le fonds des ressources animales de la planète. L'ACIA continuera à travailler en vue d'abolir les obstacles techniques au commerce.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Promouvoir la compréhension des normes internationales dans l'industrie et faire participer la population.
- Au besoin, augmenter les activités de surveillance conformément aux normes internationales, afin de maintenir l'état de santé du cheptel canadien.
- Promouvoir l'adhésion et l'élaboration de normes internationales fondées sur des données scientifiques par un engagement et une participation bilatéraux à l'OIE et aux comités de l'OMC et de l'ALÉNA sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Évaluation du rendement (Santé des animaux, suite)

3.2.4 Améliorer la conformité des aliments pour animaux aux lois, aux règlements et aux normes du gouvernement fédéral

L'ACIA continuera de vérifier si les aliments pour animaux, y compris les produits d'équarrissage, fabriqués et vendus au Canada ou importés sont salubres, efficaces et étiquetés correctement. La saine alimentation des animaux est à la base de la salubrité des viandes, du lait, des œufs et du poisson. Des aliments sains contribuent à la production et au maintien d'un cheptel en santé. L'Agence maintiendra aussi les normes de service pour l'enregistrement des aliments pour animaux.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Obtenir la capacité de mettre en application un programme d'enregistrement des aliments médicamenteux pour animaux.
- Améliorer les délais pour l'approbation des permis et des certificats et revoir les systèmes au besoin.
- Améliorer le suivi de la production jusqu'à la vente au détail en améliorant les échantillonnages ciblés, la surveillance des résidus et les enquêtes sur la non-conformité. Cette initiative soutient l'élaboration de politiques et de programmes dans le cadre de la politique agricole.
- Continuer à suivre de près la prévalence globale des maladies et les découvertes scientifiques pour conserver la capacité de contrôler les risques et les dangers associés aux produits d'équarrissage et aux déchets.

Ressources planifiées :

	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Dépenses prévues nettes (en millions de dollars)	123,1 ¹	87,3	85,5	86,5
Équivalents temps plein	984	977	976	967

Évaluation du rendement :

L'ACIA mènera des enquêtes pour déceler la présence et la dissémination des maladies. L'ACIA surveillera aussi les taux de conformité aux lois et aux règlements du gouvernement fédéral.

Le rendement de ce plan sera publié annuellement dans le Rapport ministériel sur le rendement et dans le Rapport annuel de l'ACIA.

Liens pour de plus amples renseignements sur les responsabilités de l'ACIA :

Santé des animaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/heasanf.shtml>

Bétail et transformation des viandes : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/heasanf.shtml>

Produits biologiques à usage vétérinaire : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/vetbio/vbpbvf.shtml>

Importation d'animaux domestiques :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/import/petsf.shtml>

Aliments pour animaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/feebetf.shtml>

¹ Les dépenses prévues pour 2001-02 comprennent des paiements compensatoires d'environ 35 millions \$ venant du Budget des dépenses supplémentaires. Les dépenses prévues pour les exercices suivants ne comprennent que 1,5 million \$, somme prévue au Budget principal des dépenses.

3.3 Protection des végétaux

La contribution de l'ACIA envers les Canadiens

Conclusion stratégique :

Protection du fonds des ressources végétales et réglementation des facteurs de production agricole

Le fonds des ressources végétales du Canada est essentiel au bien-être de tous les Canadiens. Les deux activités économiques majeures qui reposent sur ce fonds, soit l'industrie forestière et l'industrie agroalimentaire, comptent parmi les cinq industries les plus importantes au Canada.¹ Le gagne-pain de millions de Canadiens dépend de ces industries.²

L'ACIA joue un rôle important dans la protection du fonds des ressources végétales du Canada. Par sa surveillance et ses inspections aux postes frontaliers, l'ACIA prévient l'entrée et la dissémination au Canada de parasites et de maladies venant de l'étranger. Au Canada, l'Agence veille au contrôle et à l'éradication des parasites et des maladies, notamment de certains virus, champignons, bactéries mycoplasmes, nématodes et plantes indésirables. L'Agence évalue la sécurité pour l'environnement des végétaux et des engrais ayant de nouveaux caractères avant d'en autoriser l'introduction dans l'environnement. De plus, elle évalue et inspecte les produits pour vérifier leur conformité aux normes de sécurité et aux autres normes relatives aux semences et aux engrais.

L'exportation de plantes et de produits végétaux canadiens dépend en grande partie de la sécurité et de la qualité du fonds des ressources végétales du Canada. Le maintien de la santé des végétaux canadiens destinés à l'exportation est d'une importance capitale pour l'économie canadienne et pour le bénéfice de tous les Canadiens. Par ses activités d'inspection et de certification, l'ACIA participe au maintien de la bonne position du Canada.

¹ En 1999, les exportations de l'industrie forestière totalisaient 70 milliards \$. Dans le secteur agricole, les céréales, les engrais et les semences comptaient pour 9 milliards \$, 6 milliards \$ et 1 milliard \$ respectivement.

² En 1999, on évaluait le nombre d'emplois directs et indirects dans l'industrie forestière canadienne à plus 877 000. Ce chiffre est de plus du double dans le secteur agricole et agroalimentaire. En fait, le secteur agricole et agroalimentaire est le troisième employeur en importance au Canada.

Les principaux partenaires :

L'ACIA travaille avec d'autres à la protection du fonds des ressources végétales. Ses principaux partenaires comprennent :

Les autres ministères et agences du gouvernement fédéral : L'ACIA travaille avec les ministères et les agences du gouvernement fédéral pour améliorer les connaissances scientifiques nécessaires à la définition de politiques et des normes, à l'élaboration des règlements et des normes, aux ententes réglementaires sur l'accessibilité des marchés, à l'évaluation des risques, à la surveillance et la cueillette de renseignements, aux inspections et à la réduction scientifique des risques.

Les gouvernements provinciaux : Au niveau provincial, l'ACIA travaille en étroite collaboration avec les ministères de l'agriculture, de l'environnement et des forêts. Les activités entreprises avec ces partenaires reflètent celles entreprises avec les ministères et les agences du gouvernement fédéral.

Les intervenants non gouvernementaux : L'ACIA consulte différents intervenants, dont les représentants de l'industrie et d'autres, en ce qui concerne ses politiques, ses programmes et ses activités de réglementation. Nous souhaitons la coopération en matière de recherche et les conseils d'experts sur les systèmes d'inspection et de certification. Ces partenaires comprennent : les associations de produits, les instituts scientifiques, les courtiers, les associations d'importateurs et d'exportateurs, les organismes de protection de l'environnement, les scientifiques et les spécialistes dans les universités et les centres de recherche, etc.

Les partenaires commerciaux et les organismes internationaux : L'ACIA travaille avec un certain nombre de partenaires commerciaux canadiens, ainsi qu'avec des organismes internationaux, afin de maximiser l'efficacité de la réglementation canadienne dans le cadre des réglementations internationales. L'ACIA soutient aussi les positions canadiennes en matière de normes et de réglementation sur la scène internationale. Parmi les partenaires principaux, on compte le service d'inspection sanitaire des animaux et des végétaux du département de l'agriculture des États-Unis, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention internationale pour la protection des végétaux, et sa division régionale, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Association internationale d'essais de semences, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, la Coopération économique Asie-Pacifique et les comités de l'OMC et de l'ALÉNA sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Les principaux partenaires au niveau fédéral comprennent :

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Forêts Canada

Environnement Canada

Agence des douanes et du revenu Canada

Commission canadienne des grains

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Les défis à relever et les risques :

Plusieurs facteurs ont influencé la planification de l'ACIA en matière de protection des végétaux. Nous vous présentons ici une description des principaux défis et risques qui ont influencé le plan élaboré dans le présent document.

La menace d'introduction au Canada d'espèces envahissantes est de plus en plus grande, en raison du volume croissant des échanges commerciaux avec les pays à risque élevé, et de l'augmentation des découvertes de parasites à l'échelle mondiale.

La combinaison des facteurs suivants pousse l'ACIA à moderniser ses programmes : le volume et la diversité des produits importés, la rapidité du mouvement des produits à l'échelle mondiale, la découverte de parasites dans de nouvelles « voies » de transmission comme les emballages en bois, et les progrès rapides de la science dans la production de végétaux ayant de nouveaux caractères. La coopération entre les gouvernements et l'industrie est de plus en plus nécessaire pour faire face à ces problèmes. Pour relever ces défis importants, il faut prioritairement revoir les programmes et faire le lien entre les politiques et les programmes en mettant l'accent sur l'analyse des voies d'entrée à risque, sur l'interdiction efficace de la contrebande et sur le recours à la science et à la technologie moderne pour élaborer des méthodes de reconnaissance et de détection rapides.

La confiance des consommateurs et des marchés envers les systèmes de contrôle et de certification antiparasitaires du Canada est essentielle si nous voulons conserver nos marchés existants et en conquérir de nouveaux. Les produits doivent respecter des exigences de plus en plus contraignantes de la part des gouvernements étrangers qui disposent de systèmes scientifiques de certification et de déclaration au soutien des exportations. Les exigences accrues en matière d'exportation poussent l'Agence à revoir continuellement ses systèmes de certification et les rôles de ses partenaires des provinces et de l'industrie. Les programmes de contrôle de la qualité, sur lesquels repose la confiance nationale et internationale, sont de plus en plus importants dans les échanges commerciaux.

Le recours aux nouvelles technologies et les progrès réalisés en matière de production agricole exercent une pression sur les programmes existants. La conception des programmes doit évoluer au rythme de ces changements, et cela doit se faire dans un contexte international.

L'administration des différents systèmes d'émission de permis, d'enregistrement et de certification doit demeurer flexible. Cela comprend : l'enregistrement des engrais et des suppléments, les établissements producteurs de semences et les variétés de semences, l'inspection et la certification des plantes et des produits végétaux destinés à l'exportation, l'inspection des plantes et des produits

La menace d'introduction au Canada d'espèces envahissantes est de plus en plus pressante en raison du volume croissant des échanges commerciaux avec les pays à risque élevé et de l'augmentation des découvertes de parasites à l'échelle mondiale.

végétaux réglementés importés, l'approbation des végétaux ayant de nouveaux caractères et l'émission des certificats d'obtention.

Le plan suivant porte sur ces défis et ces risques.

Plans et priorités 2002-03 – Protection des végétaux

Conclusion stratégique :

PROTECTION DU FONDS DES RESSOURCES VÉGÉTALES ET RÉGLEMENTATION DES FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE

Plans et priorités :

Pour atteindre cette conclusion stratégique, l'ACIA continuera de mettre l'accent sur :

3.3.1 Contrôler l'entrée et la dissémination domestique des maladies et des parasites des végétaux réglementés

Pour contrôler l'entrée des maladies et des parasites des végétaux réglementés, l'ACIA continuera d'émettre des permis aux importateurs canadiens de plantes et de produits végétaux réglementés et procédera à des inspections pour confirmer la conformité aux lois et règlements du gouvernement fédéral. L'Agence appliquera aussi au besoin les bannissements des importations des plantes et des produits végétaux, afin d'aider à contrôler l'entrée et la dissémination de maladies et de parasites qui pourraient causer des dommages à la biodiversité et au fonds des ressources végétales du Canada.

Pour contrôler la dissémination des maladies et des parasites, l'ACIA continuera d'émettre des certificats permettant le passage des plantes et des produits végétaux dans les zones de quarantaine au Canada. Ce système aide à contrôler la dissémination des parasites et des maladies qui surviennent dans les régions. De plus, l'ACIA mènera des enquêtes à l'intérieur des frontières pour détecter les infestations de parasites exotiques, définir les limites de l'infestation par des parasites réglementés et soutenir les programmes d'éradication. L'ACIA utilisera aussi les renseignements recueillis lors de ces enquêtes pour valider les exportations.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Poursuivre l'application d'un plan d'action intégré avec les ministères fédéraux concernés pour améliorer les efforts du gouvernement contre les espèces envahissantes.
- Élaborer un programme d'interdiction de la contrebande en coopération avec les États-Unis.
- Recourir à l'analyse des voies à risque comme fondement de la refonte des programmes.
- Encourager une plus grande auto-réglementation de l'industrie par des systèmes de gestion de la qualité.
- Moderniser la recherche réglementaire sur la reconnaissance, la détection et le contrôle des parasites en explorant de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes plus efficaces.

Plans et priorités (Protection des végétaux, suite)

3.3.2 Respecter les exigences des autres gouvernements en matière d'importation et contribuer à l'élaboration de plans de travail et de méthodes et procédures de certification conjoints.

L'ACIA continuera d'aider à faire en sorte que les semences, les produits végétaux et les produits forestiers du Canada respectent les exigences des autres pays en matière d'importation, notamment être exempts de parasites nécessitant la mise en quarantaine. Cette assurance facilite le commerce international et aide à maintenir l'excellente réputation des produits canadiens sur la scène internationale. De plus, l'ACIA continuera de participer à un certain nombre de comités internationaux et à exercer une influence sur la définition des normes internationales et sur les ententes bilatérales et multilatérales sur les méthodes et les procédures opérationnelles. L'ACIA continuera à travailler en vue d'abolir les obstacles techniques au commerce.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Promouvoir la compréhension par l'industrie des normes internationales et son engagement à trouver des solutions pour relever ces défis.
- Définir des ententes techniques et des plans de travail à long terme avec les principaux partenaires commerciaux.
- Promouvoir l'élaboration et l'adhésion aux normes internationales fondées sur des données scientifiques par une participation et un engagement bilatéraux dans les organismes suivants : la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et les comités de l'OMC et de l'ALÉNA sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

3.3.3 Maintenir des programmes efficaces sur les facteurs de production agricole qui sont cohérents avec les tendances internationales et les nouvelles technologies et dont les normes sont très élevées en matière de sécurité, de produits et de procédés.

Semences : L'ACIA continuera de réglementer les semences et d'enregistrer les variétés et les établissements de semences. L'Agence effectuera des évaluations environnementales et adoptera des règlements pour veiller à ce que les végétaux présentant de nouveaux caractères passent dans l'environnement en toute sécurité. L'Agence inspectera aussi les semences importées pour s'assurer de leur conformité aux normes canadiennes, et les semences destinées à l'exportation pour confirmer leur conformité aux normes du pays importateur. L'Agence vérifiera les travaux de l'Institut canadien des semences (ICS) qui relèveront de ses responsabilités. L'ACIA effectuera des enquêtes sur le marché en visant les établissements dont la conformité laisse à désirer ou ceux ayant fait l'objet de plaintes, et elle continuera d'appliquer les règlements correctement lorsque ce sera nécessaire. L'ACIA inspectera les récoltes pour vérifier la pureté variétale et les conditions de croissances des semences de lignée. L'Agence continuera de protéger la propriété intellectuelle des phytogénéticiens.

Engrais : L'ACIA continuera de réglementer les engrais produits au Canada ou importés afin de s'assurer que ces produits ne posent aucun danger pour la santé humaine ni pour l'environnement, qu'ils sont efficaces et qu'ils sont étiquetés de manière à être bien représentés sur le marché. L'Agence appliquera les mesures nécessaires en cas de non-conformité aux normes.

Pour soutenir ces activités continues en matière de réglementation et pour relever les défis et faire face aux risques actuels, l'ACIA entend aussi :

- Améliorer la précision et l'efficacité de l'information sur la réglementation communiquée à l'industrie et aux autres utilisateurs.
- Améliorer au besoin les délais pour l'approbation des permis, l'émission des certificats et la refonte des systèmes.

Plans et priorités (Protection des végétaux, suite)**Ressources planifiées :**

	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Dépenses prévues nettes (en millions de dollars)	72,9	69,8	69,0	64,4
Équivalents temps plein	805	766	765	758

Évaluation du rendement :

L'ACIA mènera des enquêtes afin de surveiller la présence et la dissémination des parasites et des maladies. Pour de plus amples renseignements sur la surveillance des parasites de végétaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/ppc/science/pps/ppshpf.shtml>.

L'ACIA vérifiera les taux de conformité aux lois et aux règlements du gouvernement fédéral.

Le rendement de ce plan sera publié annuellement dans le Rapport ministériel sur le rendement et dans le Rapport annuel de l'ACIA.

Liens pour de plus amples renseignements sur les responsabilités de l'ACIA :

Protection des végétaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/protect/productf.shtml>

Engrais : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/fereng/ferengf.shtml>

Foresterie : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/for/forf.shtml>

Horticulture : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/hort/hortf.shtml>

Semences : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/seeem/seeemf.shtml>

Droits des sélectionneurs : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbrpov/pbrpovf.shtml>

Biosécurité des végétaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbo/pbobbvf.shtml>

Pommes de terre de semence : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/potpom/potpomf.shtml>

Céréales et plantes de grande culture :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/grains/grainsf.shtml>

3.4 Stratégies horizontales

3.4.1 Intégrité scientifique et réglementaire

Les initiatives en matière de sciences et de technologie, et l'intégrité des systèmes de réglementation sont interreliées et jouent un rôle crucial dans l'atteinte des trois conclusions stratégiques que sont la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'initiative du gouvernement du Canada en matière de sciences et de technologie donne une direction aux ministères et aux agences à vocation scientifique du gouvernement fédéral, afin de créer une stratégie fédérale plus forte et mieux coordonnée en matière de sciences et de technologie. L'ACIA entend promouvoir l'application intégrale des six principes adoptés par le gouvernement dans son Cadre applicable en matière de sciences et de technologie et décrits par le Conseil d'experts en sciences et en technologie dans ses *Avis scientifiques pour l'efficacité gouvernementale (ASEG)* : identification précoce, inclusivité, science et avis scientifiques fondés, incertitudes et risques, transparence et ouverture, et révision. On mettra l'accent sur une meilleure intégration de ces principes dans le processus décisionnel et dans la gestion des risques de l'Agence de sorte que l'ACIA puisse continuer d'utiliser au mieux les avis scientifiques de pointe. L'ACIA examine aussi les recommandations de cet organe consultatif publiées dans ses autres rapports : *Vers l'excellence en sciences et en technologie (VEST)* et *L'Excellence en sciences et en technologie dans la fonction publique (ESTFP)*.

L'Agence continuera de participer activement aux initiatives du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie, notamment en siégeant aux conseils consultatifs et en prenant part aux groupes de travail interministériels. L'ACIA continuera par exemple de participer au Réseau fédéral de recherche sur la salubrité des aliments et la nutrition. Elle continuera aussi de collaborer à la recherche avec les établissements d'enseignement et d'autres intervenants, notamment l'Institut canadien pour l'inspection des aliments et la réglementation, le Programme de partage des frais pour l'investissement et Horizons Sciences.

Le soutien des activités reliées à la prise de décisions et à la définition de normes fondées sur des données scientifiques de l'Agence réside dans les capacités d'évaluation des risques de l'Agence en matière de santé des animaux et des végétaux combinées à celles de Santé Canada en matière de salubrité des aliments. Par leurs travaux, les laboratoires de l'Agence continueront de soutenir cette capacité en effectuant des tests analytiques des produits chimiques et d'entités microbiologiques et physiques, ainsi que par des conseils scientifiques et épidémiologiques. Les laboratoires de l'ACIA continueront aussi de mettre l'Accent sur l'élargissement de partenariats stratégiques avec d'autres ministères et instituts, sur l'élargissement de l'expertise

scientifique et des initiatives de recherche et développement ciblées répondant à des besoins spécifiques en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence continuera aussi d'organiser des ateliers et des initiatives de communication pour informer le personnel de l'ACIA sur les sujets et les développements de nature scientifique émergents, et pour faciliter et stimuler l'élaboration de démarches stratégiques dans la planification et le processus décisionnel de l'Agence.

Pour ce qui est de l'intégrité de la réglementation, l'ACIA, en collaboration avec les autres partenaires gouvernementaux, continuera d'atteindre les objectifs du Canada en matière de réglementation (et d'autres politiques) par l'élaboration et l'application d'un cadre réglementaire national transparent, fondé sur des règlements et sur des données scientifiques et contenant des éléments qui se renforcent mutuellement.

Le système de réglementation canadien en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux, de protection des végétaux et de protection de l'environnement doit aussi fonctionner selon les normes et les règlements internationaux. Les pierres angulaires de ces cadres internationaux comprennent les rôles en matière de définition de normes fondées sur des données scientifiques de la Commission du Codex Alimentarius (pour ce qui est de la salubrité des aliments et de la protection des consommateurs), de l'Office international des épizooties (OIE) (pour ce qui est de la santé des animaux), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (pour ce qui est de la protection des végétaux) et des comités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre échange nord-américain (ALÉNA) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Ces organismes, ainsi qu'un certain nombre d'ententes internationales en matière d'environnement, forment le cadre réglementaire international dans lequel le Canada continuera de gérer un ensemble défini de risques en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux.

3.4.2 La biotechnologie

L'adaptation aux progrès constants en biotechnologie constitue pour l'Agence et pour d'autres ministères fédéraux un des défis les plus difficiles à relever. La biotechnologie exerce une influence sur les trois conclusions stratégiques de l'ACIA, soit la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA a adopté une démarche intégrée en matière de biotechnologie qui met l'accent sur quatre secteurs principaux :

- maintenir une réglementation stricte et efficace sur tous les produits courants issus de la biotechnologie ;
- moderniser le cadre réglementaire canadien afin de suivre le rythme des nouvelles applications de la biotechnologie ;
- exercer une influence sur le cadre réglementaire international en matière de biotechnologie ; et
- informer le public et faire participer les Canadiens au dialogue sur la réglementation des biotechnologies.

L'Agence continuera de procéder à des évaluations rigoureuses de la sécurité et des risques pour l'environnement des produits agricoles issus de la biotechnologie (y compris les végétaux ayant de nouveaux caractères, les nouveaux engrais, les nouveaux aliments pour animaux et les produits biologiques pour usage vétérinaire) avant qu'ils ne se retrouvent dans l'environnement ou qu'ils soient utilisés pour le bétail.

L'ACIA continuera aussi d'envisager des cadres réglementaires nécessaires pour les nouvelles applications des biotechnologies, comme les animaux transgéniques et l'agriculture moléculaire. L'Agence continuera d'élaborer des critères d'évaluation de la sécurité et des lignes directrices pour les soumissions, tout en collaborant aux forums internationaux. L'ACIA poursuivra aussi ses travaux avec les autres partenaires gouvernementaux et intervenants pour améliorer davantage la conformité et l'application des règlements en vigueur.

En tant que membre du groupe de travail ad hoc du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, l'Agence continuera de travailler à l'élaboration d'une norme internationale en matière d'étiquetage des aliments issus des biotechnologies. L'Agence continuera aussi de contribuer à l'élaboration de la norme canadienne d'étiquetage volontaire.

Dans sa préparation en vue de l'éventuelle ratification du *Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques*, l'ACIA travaillera de concert avec d'autres ministères fédéraux pour clarifier les rôles et les responsabilités quant à sa mise en œuvre, et fournira des conseils sur la réglementation fondée sur des données scientifiques aux autres ministères sur les questions reliées à la mise en œuvre du Protocole. Cette entente multilatérale sur l'environnement s'ajoute au cadre réglementaire international et touche les mouvements transfrontaliers des organismes vivants génétiquement modifiés.

Pour de plus amples renseignements sur les biotechnologies et l'ACIA, visitez notre site Web à :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/ppc/biotech/biotechf.shtml>

3.4.3 Gestion à la frontière

Une gestion efficace à la frontière est essentielle pour assurer la circulation des aliments et protéger la santé des animaux et des végétaux. Les événements mondiaux récents et leurs répercussions sur les mesures de sécurité en Amérique du Nord justifient une amélioration des stratégies de gestion à la frontière.

L'ACIA continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux (notamment avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada et le Solliciteur général du Canada) ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, plusieurs départements américains, d'autres gouvernements étrangers et des intervenants de l'industrie, afin d'améliorer la gestion à la frontière.

Le Budget fédéral pour 2001 comprenait des dispositions en vue de mesures de sécurité allant plus loin que la seule sécurité physique des Canadiens. En fait le gouvernement s'est engagé à faire un investissement important afin de rendre la frontière canado-américaine plus sûre, plus ouverte et plus efficace. Une partie de cet investissement a été alloué à l'ACIA pour la création d'équipes intégrées d'application de la loi à la frontière regroupant plusieurs agences, notamment, l'ACIA, dont le mandat est de coordonner les mesures de renseignement et d'exécution, ainsi que des fonds pour se doter de nouvelles technologies devant faciliter le passage transfrontalier des marchandises.

Dans les mesures de gestion à la frontière, l'ACIA mettra principalement l'accent sur la gestion des risques élevés et des risques inconnus. La stratégie de gestion à la frontière de l'Agence comprend deux volets principaux :

- élaboration et application continues d'une stratégie moderne et efficace de gestion à la frontière ; et
- une démarche plus cohérente de gestion des importations des aliments, des animaux et des végétaux.

L'Agence cherchera à minimiser les risques élevés et la non-conformité en améliorant son service de renseignements. Elle mettra particulièrement l'accent sur l'amélioration du partage des données, sur l'utilisation de la technologie existante et de nouvelles technologies et d'autres outils et en favorisant des partenariats solides.

L'ACIA définira les voies à risque élevé et identifiera les points d'intervention appropriés ainsi que des profils de risque améliorés pour les produits, les combinaisons origine-destination, les importateurs et les transporteurs.

On étudiera de nouvelles méthodes de surveillance et de détection et les techniques scientifiques les plus modernes, comme l'usage des transpondeurs, de la biométrie et des lecteurs optiques.

L'Agence continuera aussi de mettre en application une stratégie nationale sur les importations. Cela permettra d'élaborer un plan stratégique global en matière d'importation comprenant les meilleures pratiques et que l'on pourra utiliser dans différents programmes.

3.4.4 Gestion des interventions en cas d'urgence

En vertu de la Loi sur la protection civile, l'ACIA a le mandat de se préparer et d'intervenir dans les cas d'urgence mettant en cause la salubrité des aliments, la santé des animaux, la protection des végétaux ou tout autre programme de l'Agence. Même si la gestion des interventions en cas d'urgence est une priorité constante pour l'Agence, les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis et les inquiétudes quant à la sécurité nationale posent un certain nombre de nouveaux défis. Parmi ceux-ci, notons une plus grande sensibilisation face à la menace, des attentes plus élevées de la part des consommateurs, la nécessité d'une vigilance accrue dans la détection des nouveaux dangers et le besoin de renforcer les partenariats sur la préparation en cas d'urgence au sein du gouvernement, avec l'industrie et avec les agences internationales.

Dans son programme de préparation en cas d'urgence, l'ACIA continuera de mettre l'accent sur les activités qui aident l'Agence et ses partenaires à atteindre un niveau de préparation assurant une intervention rapide et efficace en cas d'urgence reliée à la salubrité des aliments, à une maladie animale ou à un parasite des végétaux. L'ACIA continuera donc d'élaborer des politiques, des procédures et des plans efficaces pour répondre aux urgences. L'ACIA continuera d'approfondir les mécanismes du Conseil du Trésor afin de solutionner les problèmes de financement liés aux interventions en cas d'urgence. Cela aidera l'Agence à faire face au nombre grandissant des interventions coûteuses auxquelles elle est confrontée.

Le gouvernement fédéral a alloué des fonds spécifiquement au Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile pour faire face aux interventions en cas d'urgence. L'Agence continuera de travailler en étroite collaboration avec cet organisme en ce qui a trait aux interventions d'urgence touchant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'Agence continuera aussi son travail d'élaboration de plans d'urgence communs avec d'autres organismes, notamment avec ses principaux partenaires dont Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada, le Solliciteur général du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants de l'industrie ainsi que les comités et ministères gouvernementaux internationaux responsables des interventions en cas d'urgence.

Enfin, l'ACIA continuera de concevoir et de mettre en application des exercices d'intervention en cas d'urgence pour vérifier l'efficacité des plans d'urgence. Ces exercices auront lieu à la fois au Canada et sur la scène internationale.

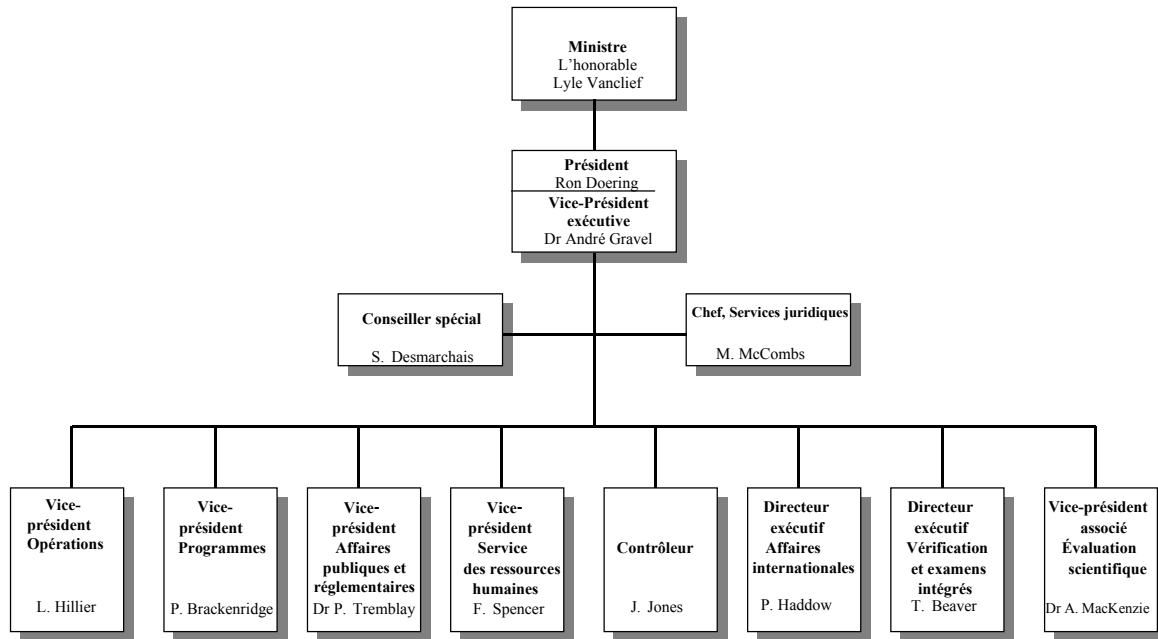
4.0 ORGANISATION

4.1 Conclusions stratégiques et secteurs d'activité

Dépenses prévues 2002-03		
Secteurs d'activité	Conclusions stratégiques	(en millions de dollars)
Salubrité des aliments	Salubrité des aliments et honnêteté des pratiques d'étiquetage.	304,6
Santé des animaux	La protection du fonds des ressources animales est à la base de la santé des animaux et de la sécurité de la population.	87,3
Protection des végétaux	Protection du fonds des ressources végétales et réglementation des facteurs de production agricole.	69,8
Total		461,7

4.2 Responsabilités

Chacun des membres du comité exécutif est responsable des trois secteurs d'activité de l'Agence. L'organigramme suivant décrit les liens hiérarchiques de l'ACIA.



4.3 Dépenses prévues à l'Agence

(En millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Salubrité des aliments	240,3	304,6	303,6	307,0
Santé des animaux	67,7	87,3	85,5	86,5
Protection des végétaux	52,1	69,8	69,0	64,4 ¹
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	360,1	461,7	458,1	457,9
Salubrité des aliments	0,0	0,0	0,0	0,0
Santé des animaux	0,0	0,0	0,0	0,0
Protection des végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins : recettes disponibles	47,4	47,4	47,4	47,4
Total du Budget principal des dépenses	312,7	414,3	410,7	410,5
Radjustements	161,5	1,4	1,3	0,5
Dépenses prévues nettes²	474,2	415,7	412,0	411,0
Moins : recettes non disponibles	0,5	0,5	0,5	0,5
Plus : coût des services reçus sans frais	32,0	37,7	37,7	37,6
Total des dépenses prévues	505,7	452,9	449,2	448,1
Equivalents temps plein	5 257	5 283	5 277	5 227

¹ Les dépenses nettes prévues pour la protection des végétaux en 2004-05 a été réduite en raison de la fin du financement pour l'éradication du virus de la sharka.

² Les dépenses nettes prévues pour 2001-02 comprennent tous les postes approuvés dans les Budgets des dépenses supplémentaires A et B, ainsi que le financement de la négociation de la convention collective. Ces montants figurent sous la rubrique "Ajustements". Les dépenses nettes prévues pour 2002-03 et après ne comprennent pas ces postes de dépenses. Les "Ajustements" pour 2002-03 et les exercices ultérieurs comprennent des dépenses approuvées trop tard pour être incluses dans le budget principal des dépenses.

Note : Les dépenses prévues augmenteront de tout montant reporté des exercices antérieurs.

5.0 ANNEXES

5.1 Tableaux financiers

Tableau 1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(En millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Salubrité des aliments	6,8	4,4	4,4	9,7
Santé des animaux	1,9	3,8	3,8	2,7
Protection des végétaux	1,5	1,2	1,2	2,1
Total	10,2	9,4	9,4	14,5

Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations

(En millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins pour les exercices ultérieurs
Projets en cours d'élaboration évalués à plus de 5 000 000 \$						
Consolidation des laboratoires de St-Hyacinthe (QC)	22,3	0,3	1,0	7,0	9,0	5,0
Construction du laboratoire de Sydney (C.-B.)	9,7	0,2	0,8	4,0	4,5	0,2
Agrandissement du laboratoire de Saskatoon (SK)	9,0	0,1	0,0	0,9	3,2	4,7

Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert

(En millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Contributions				
Salubrité des aliments				
Contributions à l'appui des initiatives contribuant à améliorer, à faire avancer et à promouvoir le système fédéral d'inspection.	0,1	0,1	0,1	0,1
Santé des animaux				
Versement aux provinces, conformément au Règlement d'indemnisation relatif à la rage et au Règlement d'indemnisation relatif à l'anthrax, édictés par le gouverneur en conseil, de montants ne dépassant pas les deux cinquièmes de ceux payés par les provinces aux propriétaires d'animaux qui meurent de la rage ou de la fièvre charbonneuse.	0,1	0,1	0,1	0,1
(S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des plantes</i> , qu'autorise la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> .	34,8	1,3	1,3	1,3
Protection des végétaux				
(S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des plantes</i> , qu'autorise la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> .	0,2	0,2	0,2	0,2
Total paiements de transfert	35,2	1,7	1,7	1,7

Note : les dépenses prévues de 1,7 M\$ représentent le niveau de référence de l'Agence. Les dépenses réelles sont fondées sur toute épidémie de maladie survenant dans un année donnée. Il peut y avoir des variations importantes d'une année à l'autre, mais tout montant supérieur au niveau de référence est imputé aux crédits législatifs pour ce programme par le procédé des budgets de dépenses supplémentaires.

Tableau 4 : Source des recettes disponibles et non disponibles***Recettes disponibles***

(En millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Salubrité des aliments	35,6	33,7	33,7	33,7
Santé des animaux	7,0	6,6	6,6	6,6
Protection des végétaux	7,5	7,1	7,1	7,1
Total des recettes disponibles	50,1	47,4	47,4	47,4

Recettes non disponibles

(En millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Salubrité des aliments				
Produits de la vente des biens de l'État	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1
Santé des animaux				
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Protection des végétaux				
Produits de la vente des biens de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes non disponibles	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des recettes disponibles et non disponibles	50,6	47,9	47,9	47,9

Tableau 5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(En millions de dollars)	Agence canadienne d'inspection des aliments
Dépenses prévues (budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	415,7
Plus: Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	15,3
Cotisations des employés aux régimes d'assurance de l'employeur et coûts payés par le SCT	21,1
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,3
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice	1,0
	37,7
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	0,5
Coût net du programme pour 2002-2003	452,9

5.2 Initiatives gouvernementales et initiatives horizontales ou collectives

L'Agence continue de prendre certaines initiatives à l'échelle du gouvernement et des initiatives horizontales ou collectives pour appuyer les plans et les priorités présentés dans le présent document. Veuillez consulter le site Web de l'ACIA (<http://www.inspection.gc.ca>) pour plus de détails sur ces initiatives.

Gestion de l'information et gestion financière

Programme canadien d'adaptation à la salubrité alimentaire

Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme

Système canadien d'inspection des aliments

Institut canadien pour l'inspection des aliments et la réglementation

Cadre réglementaire international

Stratégie en matière de ressources humaines

Partenariat canadien pour la salubrité des aliments